

REGLEMENT Unité complémentaire Sécurité nautique

Créée en 2015, cette unité complémentaire vise à augmenter le potentiel d'activité d'un Leader club auprès des membres de son club, ou lors de l'organisation d'événements, pour la gestion de la sécurité nautique.

Pour pouvoir bénéficier de la RC encadrant bénévole pour ce type d'activité, la qualification support est le Leader club, qualification qui doit être validée et enregistrée dans la base de données fédérale.

I / FICHE SIGNALÉTIQUE

C'est une formation destinée aux encadrants fédéraux de niveau 1 Leader club kitesurf qui désirent, dans le cadre des activités du club, pouvoir organiser la sécurité des navigations en étant sur le plan d'eau.

Intitulé	Unité de formation complémentaire (UC) Sécurité nautique
Prérogatives	Intervenir bénévolement sous la responsabilité du président du club : * pour accompagner en étant sur le plan d'eau des pratiquants de kite licenciés ayant validé leur premier niveau d'autonomie dans la progression en kitesurf (niveau vert du Kite'PASS) * pour participer à la gestion de la sécurité sur l'eau lors d'un événement
Conditions d'accès	Qualification d'encadrant fédéral niveau 1 : Leader club kitesurf Permis bateau
Organisation de la formation	Régionale : - respect du cahier des charges défini par la CFK, - suivi par le RRF
Modalités de formation	4 jours de formation qui peuvent être décomposés en 2 modules de 2 j <ul style="list-style-type: none"> • M 1 / Techniques de mise à l'eau et récupération de matériel, de pratiquants, remise en œuvre de matériel, turn over, down wind etc.. • M 2 / Gestion des secours, risques et interventions en eau profonde, législation
Évaluation	Continue lors de la formation : - <i>possibilité de solution personnalisée si certaines compétences non validées</i>
Certification	F.F.V.L. : délivrance de la qualification une fois toutes les deux unités de compétences (UC) validées par les formateurs.



II / FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES COMPLEMENTAIRES AU LEADER CLUB

- 2.1 Il accompagne sur l'eau des pratiquants de kitesurf ayant validé leur premier niveau d'autonomie dans la progression
- 2.2 Il participe à la gestion de la sécurité lors d'un événement
- 2.3 Il participe à la gestion et à la maintenance de l'embarcation nautique

III / REFERENCIEL DE CERTIFICATION (EC = être capable de)

UC 1 : Mobiliser les connaissances spécifiques à l'utilisation d'une embarcation nautique pour la pratique du kitesurf

- Ec de vérifier l'armement de l'embarcation
- Ec de préparer l'embarcation à l'utilisation
- Ec de mouiller l'embarcation dans un endroit approprié pour une mise en œuvre rapide
- Ec de gérer l'espace dans l'embarcation
- Ec d'anticiper l'évolution de l'état du plan d'eau et du vent
- Ec de déclencher les secours selon le Plan d'Organisation des Secours (POS) ou Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI) de la structure ou de l'évènement

UC 2 : Mobiliser les techniques spécifiques à la gestion de la sécurité d'un groupe en activité

- Ec de définir la zone de pratique en fonction des conditions et de leur évolution
- Ec d'organiser les moyens de communication
- Ec de récupérer du matériel
- Ec de récupérer en sécurité un pratiquant
- Ec de mettre à l'eau un groupe
- Ec de se positionner sur le plan d'eau pour pouvoir intervenir rapidement
- Ec de mettre en œuvre des actions de secours et d'assistance